



Initié par le
**CEID-Addictions
de Bordeaux** en
2012 et porté
depuis 2016 par
le **réseau TAPAJ
France**

Public cible :
**Jeunes de 16 à
25 ans en
situation de
rupture** (sans
domicile fixe,
consommateurs
de substances
psychoactives...)

Objectifs de l'innovation :
**Soutenir la prévention et la réduction
des risques d'addiction** par
l'accompagnement aux soins et
**l'insertion sociale et professionnelle
progressive.**

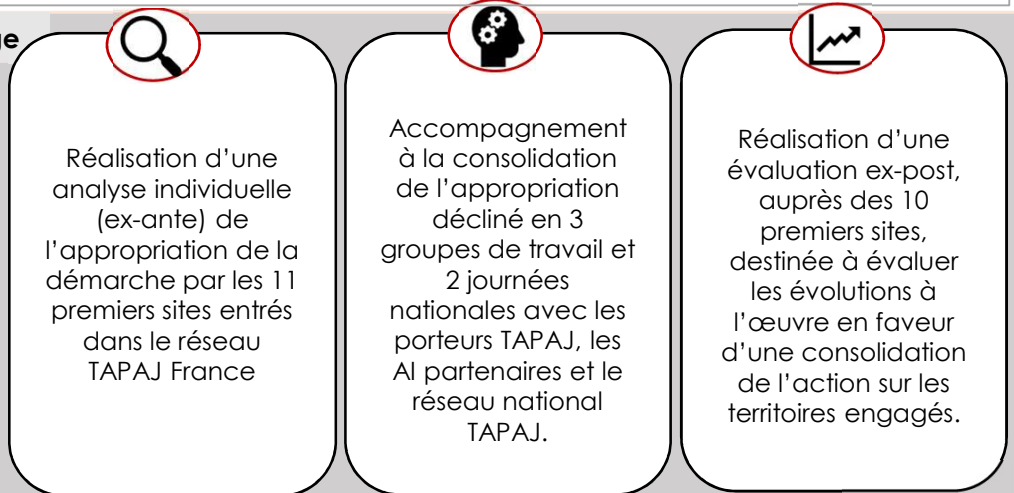
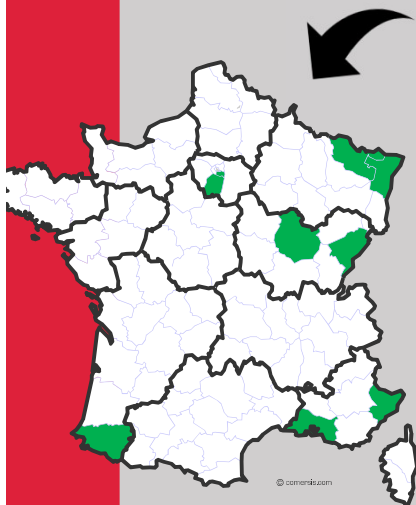
Valeur ajoutée de l'innovation :
L'action s'adresse à des jeunes non
éligibles aux minima sociaux et utilise
**l'activité professionnelle comme
levier vers l'accès au soin.**
TAPAJ repose sur 4 principes
fondamentaux : **l'aller vers, la
réduction des risques, le bas seuil
d'exigence et la progressivité de
l'accompagnement professionnel.**

Mise en œuvre opérationnelle :
TAPAJ se base sur **un partenariat entre un
CSAPA/CAARUD**, porteur du programme,
une **Association Intermédiaire** employant
le jeune et les entreprises locales.
Reposant sur un accompagnement
progressif **TAPAJ se décline en 3 phases :**

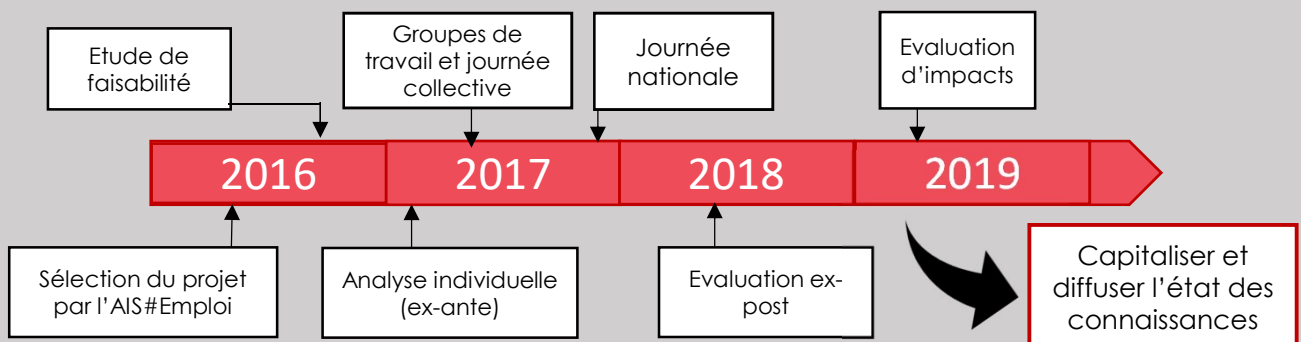
- Phase 1, prise de contact par le travail :
courtes missions de travail (4h/semaine)
- Phase 2, prise en charge :
augmentation du temps de travail et
remise à plat de la situation personnelle
et administrative du jeune.
- Phase 3, Accompagnement : passerelle
vers le droit commun, le jeune est
employé par l'Association Intermédiaire,
qui travaille sur son employabilité et sur
son projet professionnel.

★ L'action montre un impact significatif en termes d'accès au soin, d'accès aux droits et de remobilisation professionnelle. En 2015, **le taux de sorties dynamiques fut de 47,5%**. L'action inter-partenaire a également une incidence sur l'écosystème engagé dans TAPAJ, ainsi que des effets positifs sur le vivre-ensemble (réduction des problématiques d'errance, etc.).

La méthode d'essai



Effets produits par l'accompagnement AIS#Emploi
Remobilisation des binômes porteurs de TAPAJ sur les territoires
Structuration de la fonction d'animation et de capitalisation du Réseau
Montée en compétences en matière de prospection commerciale et de communication externe locale
Renforcement de l'alliance partenariale avec les AI locales



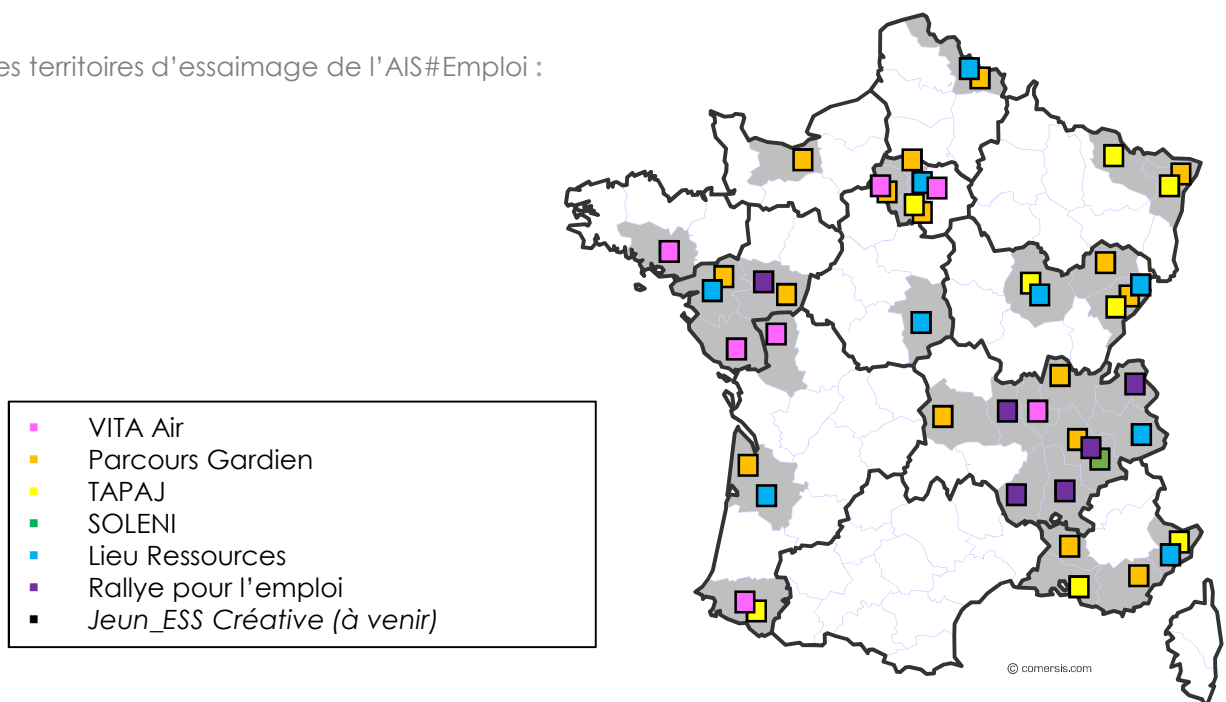
Qu'est-ce que l'AIS#Emploi ?

Porté par l'**Agence nouvelle des solidarités actives** (statut associatif), ce programme a vocation à accompagner de manière pragmatique les politiques de l'emploi en faveur des chômeurs de longue durée, à travers :

- Le repérage des projets innovants identifiés comme prometteurs compte-tenu de leurs premiers résultats,
- L'essaimage de ces projets auprès d'autres structures sur d'autres territoires,
- L'évaluation de leur impact et leur efficacité et la recherche d'enseignements sur leur pertinence,
- La synthèse et la diffusion de l'état des connaissances auprès des acteurs.

Il s'appuie sur un comité de pilotage composé des membres suivants : DGEFP*, DGCS, Pôle Emploi, CGET*, ADF, ARF, partenaires sociaux*, AG2R LA MONDIALE* et ProBTP*. Il a également bénéficié du soutien de Engie et d'Accenture dans le cadre de mécénats de compétences.

Les territoires d'essaimage de l'AIS#Emploi :



L'Accélérateur d'innovation sociale pour l'accès à l'emploi des chômeurs de longue durée est soutenu depuis sa création par :

